

# MÉTROPOLE DE LYON

**GRANDLYON**  
la métropole

RÉFÉRENTS DE L'ACTION

**Marguerite De LAVERNETTE**  
 Chargée de mission agriculture  
 mdelavernette@grandlyon.com  
 06 60 73 16 65

NOM DE LA DIRECTION

Direction Environnement, écologie, énergie (DEEE)

LOCALISATION DU PROJET

Métropole de Lyon

## Le PAEC (Projet agro-environnemental et climatique)

<b>Dates de début et de fin du projet</b>	2016-2022	
<b>Contexte et historique du projet</b>	<p><u>Contexte</u> : Un aquifère vulnérable sur l'Est lyonnais du fait d'une absence de protection superficielle, et très sollicité pour les besoins en eau potable de l'agglomération                  → nécessité de préservation de la qualité de l'eau                  Obligation préfectorale de programmes d'actions agricoles autour de certains captages                  → des programmes mis en place depuis 2012 sur l'Est lyonnais</p> <p><u>Opportunité</u> : appel à projet du PDR (plan de développement rural de la Région gérant les crédits européens du FEADER) sur les Projets Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)                  - Concertation avec l'ensemble des acteurs concernés en 2015                  - PAEC de l'Agglomération lyonnaise agréé fin 2015</p>	
<b>Objectifs visés par l'action</b>	Le projet agro-environnemental et climatique de l'agglomération lyonnaise (PAEC) vise à préserver la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages de l'Est lyonnais, ainsi que la biodiversité. Cette préservation passe par un accompagnement à la mise en place de mesures agro-environnementales par les agriculteurs et l'organisation d'actions de formation et sensibilisation à l'agroécologie.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Actions réalisées</b>	73 agriculteurs engagés entre 2017 et 2022 dans des mesures agro-environnementales et climatiques à l'échelle du SCOT de l'agglomération lyonnaise 2 280 ha de surfaces contractualisées	
	<b>Résultat atteint</b>	<b>Mesures mises en place par les agris</b>
Zone à enjeu EAU	1 576 ha souscrits 34 agriculteurs 44 contrats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des phytos</li> <li>- Introduction de légumineuses</li> <li>- Lutte biologique par lâcher de trichogrammes</li> <li>- Implantation de couverts herbacés</li> </ul>
Zone à enjeu Ruissellement	95 ha souscrits 17 agriculteurs 18 contrats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation de couverts herbacés avec ou sans fertilisation azotée</li> </ul>
Zone à enjeux Biodiversité	608 ha souscrits 37 agriculteurs 63 contrats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de fertilisation azotée</li> <li>- Ajustement de la pression de pâturage</li> <li>- Retard de fauche</li> <li>- Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux</li> <li>- Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</li> <li>- Création et entretien de couverts herbacés</li> <li>- Création et entretien de couverts d'intérêt floristique et faunistique</li> </ul>
	17 km de haies entretenues 4 mares restaurées	

<b>Actions réalisées</b>	<p>Cette contractualisation de mesures s'est accompagnée d'une animation collective de territoire autour de l'agroécologie avec de nombreux partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une vingtaine d'animations ont été réalisées : journées techniques, réunions en bout de champ, visites d'essais, démonstrations...</li> <li>- Une communication importante a été faite avec la création d'un site internet dédié à la dynamique : <a href="http://www.agri-lyonnaise.top">www.agri-lyonnaise.top</a></li> <li>- 1 newsletter par mois, des articles techniques, un agenda des événements sur le territoire autour de l'agroécologie, des vidéos et ressources thématiques, des panneaux dans les champs...</li> </ul>
--------------------------	--

<b>Actions en cours</b>	<p>Accompagner les bonnes pratiques culturales à travers la contractualisation de mesures par les agriculteurs dans le cadre du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise : contribue à préserver la qualité de l'eau et la biodiversité à travers l'augmentation des couverts herbacés, la réduction des phytos, la gestion durable des prairies et des haies, la mise en place de pratiques alternatives de lutte contre les ravageurs, le maintien de prairies d'intérêt faunistique et floristiques...</p> <p>Chiffres clés : cf. « Actions réalisées »</p> <p>Faire progresser le territoire vers l'agroécologie à travers l'acquisition d'une culture commune via des actions collectives, de la communication sur le sujet et l'implication des principaux partenaires du développement agricole dans l'organisation des animations.</p>
-------------------------	---

<b>Prochaines étapes</b>	<p>Accompagner la prolongation des contrats en 2022, durant la période de transition avant le lancement d'une nouvelle programmation en 2023.</p> <p>Écrire un nouveau programme PAEC en tirant les enseignements de la période écoulée et en allant plus loin dans les objectifs et les ambitions.</p>
--------------------------	---

<b>Éléments de budget (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)</b>	<b>Financement des MAEC</b>	<b>Montant total</b>
	Financeurs nationaux (dont Métropole, Agence de l'eau, CG 69, Etat, SMPMO)	666 488,32 €
	FEADER (fonds européen pour le développement agricole et rural)	654 813,80 €
	Total sur 7 ans	1 321 302,12 €
Participation de la Métropole = 313 350 €		

<b>Budget animation</b>	<b>Moyenne annuelle</b>
Total	151 043 €
Dont FEADER	60 795 €
Dont AERMC	34 805 €
Dont Métropole	50 139 €
Dont CCEL et CCPO	5 000 €
Dont MAA	305 €

<b>Freins rencontrés/ solutions apportées</b>	<p>Complexité administrative et financière pour le montage du projet et la contractualisation des mesures par les agriculteurs → communication et accompagnement individuel des agris par les partenaires</p> <p>Dépasser les clivages entre acteurs et acquérir une culture commune autour de l'agroécologie</p> <p>→ organisation de journées techniques impliquant chaque partenaire</p>
---	---

<b>Facteurs de réussite</b>	<p>Motivation des partenaires et des agriculteurs</p> <p>Soutien financier important des financeurs</p> <p>Mobilisation de la Métropole avec 0,5 ETP pour la mise en place et le suivi du projet</p>
-----------------------------	--

<b>Acteurs impliqués et rôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Métropole de Lyon : pilotage administratif et financier et animation du projet</li> <li>- Centre de Développement de l'Agroécologie : assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation et la coordination du projet</li> <li>- Chambre d'agriculture, ARDAB, coopérative OXYANE, Ets BERNARD, Maison Cholat : partenaires sur les enjeux eau <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Organisation d'actions collectives et suivi individuel des MAEC</li> </ul> </li> <li>- CEN, Arthropologia, LPO, SMPMO, SYMALIM, FDCRML : partenaires sur les enjeux biodiversité <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Organisation d'actions collectives et suivi individuel des MAEC</li> </ul> </li> </ul>
---------------------------------------	---

<b>Date de mise à jour de la fiche</b>	22/09/2021
--	------------

## POUR EN SAVOIR PLUS

 [www.agri-lyonnaise.top](http://www.agri-lyonnaise.top)

## EN BREF

### Descriptif

Le PAEC - Le projet agro-environnemental et climatique - de l'agglomération lyonnaise (PAEC) implique 26 acteurs à l'échelle du SCOT de l'agglomération lyonnaise, autour de la préservation de la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages de l'Est lyonnais, et de la biodiversité. Dans ce cadre, 73 agriculteurs se sont engagés entre 2017 et 2022 dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) soit 2 280 ha de surfaces contractualisées et des journées d'échanges techniques ont été organisées.

### Étapes clés

- 2015 : Candidature à l'appel à projet du PDR sur les PAEC
- 2016 : Lancement du PAEC. Premières contractualisations de MAEC dans les Monts d'Or et début des animations collectives
- 2017 : Campagne de contractualisation de MAEC sur tout le territoire et structuration des partenariats. Organisation de plusieurs journées techniques.
- 2018-2021 : Accompagnement et suivi des mesures engagées, communications sur l'agroécologie, organisation d'animations collectives partenariales et de groupes d'échanges.